Centre jeunesse
de l'Estrie

NUMÉRO 20

ORDONNANCE COLLECTIVE
EFFECTUER UN TRAITEMENT :
IRRIGATION DE L'OEIL

APPROUVÉ PAR :	
	Président du conseil d'administration
	Dr Michel Brouillet, Dre Françoise Gendron et Dre Thérèse Ostiguy
	Groupe des médecins de Val-du-Lac
DATE : 2008-05-29	
DATE DE RÉVISION : _____	

Activité réservée :

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance (article 36 al.2, par.3).

Date de rédaction :

Juillet 2006.

Référence à un protocole ou des procédures :

Non

Personne habilitée à exécuter l'ordonnance :

L'infirmière habilitée du Service de santé du Centre jeunesse de l'Estrie, Val-du-Lac.

Groupe de personnes visé ou la situation clinique visée par l'ordonnance :

Les jeunes hébergés au Centre jeunesse de l'Estrie, Val-du-Lac, et les jeunes des foyers de groupe Envol et Kelly.

Indications :

- Nettoyer toute substance chimique ou irritante au niveau de l'œil.
- Aider à déloger un corps étranger.

Intention thérapeutique :

- Irriguer l'œil avec une solution physiologique.

Précautions et directives applicables :

1. Évaluation du jeune : signes et symptômes cliniques.
2. S'enquérir de la possibilité de port de lentilles cornéennes.
3. Faire un test d'acuité visuelle Snellen (ne doit pas retarder le lavage, peut être fait après).
4. S'informer de la nature du produit en cause : acide, alcalis, etc., s'il y a lieu.
5. Enlever au besoin (grossièrement) les substances macroscopiques visibles à l'aide d'une tige montée (utiliser un corps gras pour les poudres, par exemple de la vaseline ou un onguent antibiotique s'il y a absence d'intolérance ou d'allergie à ces deux produits).
6. Préparer l'irrigation à l'aide d'un salin physiologique 0.9 % et d'une seringue 20cc.
7. Maintenir l'œil ouvert en écartant les paupières entre le pouce et l'index.
8. Faire l'irrigation oculaire à 2 cm au-dessus de l'œil.
9. Irriguer avec au moins 2 litres de sérum physiologique et plus pour une brûlure chimique.
10. Pour plus de confort, suggérer au jeune de conserver l'œil opposé ouvert.
11. Ne placer aucun pansement oculaire, pas d'occlusion.
12. Refaire le test d'acuité visuelle - Snellen 20 minutes après que le lavage soit terminé.

Référer à un médecin :

- Après irrigation, si substance chimique ou irritante au niveau de l'œil.
- Persistance de corps étranger malgré l'irrigation.
- Risque de lésion par particules à haute vitesse (soudure, éclat de métal).
- Signes d'infection.
- Symptômes visuels tels que l'atteinte de l'acuité, diplopie, douleur persistante ou augmentée lors du lavage oculaire.

Contre-indications :

- Traumatismes oculaires autres que les corps étrangers superficiels.
- Présence de corps étranger pénétrant.
- Hématome, lacération.

Limites (précautions) :

Nil

Posologie :

Nil

Principaux effets secondaires (manifestations cliniques) :

Nil